



## RÉPRESSION SYNDICALE : SOUTIEN A NOTRE CAMARADE SEBASTIEN MENESPLIER

**« Soupçonné de mise en danger d'autrui par personne morale (risque immédiat de mort ou d'infirmité) par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité de prudence ».**

Sébastien MENESPLIER, actuel secrétaire général de la Fédération CGT de l'Energie, membre du bureau confédéral de la CGT est convoqué à la gendarmerie de Montmorency le 6 septembre 2023 dans le cadre des actions menées par les électriciens et gaziers pendant la bataille des retraites.

Sébastien se retrouve dans le collimateur du gouvernement Macron qui franchit un cap dans la répression des mouvements sociaux. Alors qu'il n'hésite pas à utiliser tous les outils à sa disposition pour restreindre les libertés fondamentales, qu'elles soient collectives comme individuelles, le pouvoir s'attaque cette fois, à un premier dirigeant de la CGT sous un prétexte fallacieux de manquement à la sécurité.

De telles tentatives de criminalisation de l'action syndicale démontrent le tournant autoritaire pris par le gouvernement actuel. Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la répression des mouvements sociaux et des femmes et des hommes qui s'organisent, se syndiquent et luttent pour la justice sociale.

La répression syndicale n'épargne aucun champ professionnel ou territoire.

S'attaquer aux militants syndicaux, c'est s'attaquer aux droits des travailleuses et des travailleurs, et à celles et ceux qui défendent les intérêts des salariés, au syndicalisme, à la CGT, à ses militantes et militants.

S'attaquer aux militants syndicaux, c'est s'attaquer à la liberté et à la démocratie. Rappelons que le droit de manifester est un droit fondamental reconnu et protégé par la constitution.

**L'Union Locale de Dax** et ses syndicats réunis ce jour en Commission Exécutive n'accepteront jamais la remise en cause du droit à l'expression, du droit de revendiquer, de se syndiquer, de manifester et de faire grève ! C'est le combat fondamental de notre engagement syndical !

Toute la CGT exige l'arrêt immédiat de l'ensemble des procédures initiées à l'encontre de tous les camarades incriminés afin que cesse toute forme de répression dans l'exercice de l'activité syndicale.

Dax, le 6 septembre 2023